



GROUPE BPCE

Coopératifs, banquiers et assureurs autrement.

Communiqué de presse

Partenariat renouvelé entre le Groupe BPCE et CNP Assurances

Paris, le 31 juillet 2014

Les Groupes BPCE et CNP Assurances, dont les accords de distribution actuels dans le domaine de l'assurance arrivent à échéance le 31 décembre 2015, sont convenus des principes d'un partenariat renouvelé à compter du 1^{er} janvier 2016. Ces principes ont été approuvés le 31 juillet par le conseil d'administration de Natixis et le conseil de surveillance du Groupe BPCE.

Ce partenariat renouvelé, qui sera mis en œuvre à compter du 1er janvier 2016 pour une durée de 7 ans, repose sur les volets suivants :

- Un nouveau partenariat en assurance des emprunteurs (ADE) collective entre CNP Assurances et l'ensemble des réseaux du Groupe BPCE dans le cadre d'un accord de co-assurance à hauteur de 66% par CNP Assurances et 34% par Natixis Assurances ;
- Un partenariat en prévoyance collective pour la couverture des besoins des salariés des clientèles professionnelles et entreprises du Groupe BPCE ;
- Un partenariat ciblé en prévoyance individuelle sur les produits de dépendance et de garantie du locataire, Natixis Assurances étant le producteur unique des réseaux du Groupe BPCE sur les autres produits de prévoyance individuelle ;
- Un alignement d'intérêts entre CNP Assurances et BPCE pour la gestion des encours restant chez CNP Assurances correspondant aux contrats souscrits par les clients des Caisses d'Epargne jusqu'au 31 décembre 2015 qui continueront à être gérés selon les termes actuels, ainsi qu'une réassurance en quote-part de 10% de ces encours par Natixis Assurances ;
- La conception et la gestion par Natixis Assurances de l'ensemble des contrats épargne et retraite (assurance vie et capitalisation) qui seront distribués par le réseau des Caisses d'Epargne à compter du 1er janvier 2016, comme c'est déjà le cas pour le réseau des Banques Populaires.

Le Groupe BPCE se félicite des perspectives ouvertes par ce partenariat renouvelé, qui s'inscrit pleinement dans son plan stratégique et qui lui permet de conforter son rôle de bancassureur de plein exercice dans l'intérêt de ses clients. Les équipes opérationnelles du Groupe BPCE vont maintenant décliner ce partenariat renouvelé dans le cadre d'accords contractuels.

La mise en œuvre de ce partenariat renouvelé sera soumise à l'approbation définitive des conseils d'administration et de surveillance de CNP Assurances et du Groupe BPCE après avis des instances représentatives du personnel concernées.

Enfin, le Groupe BPCE a confirmé au conseil d'administration de CNP Assurances son intention de rester un actionnaire stable de CNP Assurances dans le cadre des pactes d'actionnaires existants.

À propos du Groupe BPCE

Le Groupe BPCE, deuxième groupe bancaire en France, s'appuie sur deux réseaux de banques commerciales autonomes et complémentaires : celui des 19 Banques Populaires et celui des 17 Caisses d'Epargne. Dans le domaine du financement de l'immobilier, il s'appuie également sur le Crédit Foncier. Il est un acteur majeur de la banque de grande clientèle, de la gestion d'actifs et des services financiers avec Natixis. Le Groupe BPCE compte plus de 36 millions de clients et bénéficie d'une large présence en France avec 8 000 agences, 115 000 collaborateurs et plus de 8,8 millions de sociétaires.

Contacts presse Groupe BPCE

Sabine Baudin : 33 (0)1 58 40 47 62 / 33 (0)6 22 83 19 44
Sonia Dilouya : 33 (0)1 58 40 58 57 / 33 (0)6 85 55 46 25
Terence de Cruz : 33 (0)1 40 39 64 30 / 33 (0)6 19 76 06 40
presse@bpce.fr

